

Encadré 2: Secteurs économiques

La sectorisation économique distingue principalement trois grandes catégories.

1. SECTEUR CRÉATEUR DE MONNAIE

Le secteur créateur de monnaie se compose des institutions financières monétaires (IFM), comprenant les banques centrales, les établissements de crédit au sens de la définition communautaire ainsi que d'autres institutions financières monétaires résidentes, dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts de dépôts d'entités autres que des IFM et qui, pour leur compte propre (du moins en termes économiques) consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières.

Au Luxembourg, le secteur des IFM comprend par conséquent la Banque centrale du Luxembourg, les établissements de crédit figurant sur le tableau officiel des banques établies au Luxembourg conformément à la loi du 5 avril 1993, et les OPC monétaires figurant sur la liste officielle des IFM.

2. LE SECTEUR NEUTRE

Il s'agit des administrations publiques centrales.

3. SECTEUR DÉTENTEUR DE MONNAIE

Ce secteur regroupe les administrations publiques hormis l'administration publique centrale ainsi que le secteur privé non créateur de monnaie.

D'une part, il s'agit des administrations d'États fédérés, les administrations de la sécurité sociale et des administrations publiques locales.

D'autre part, il s'agit des autres intermédiaires financiers (OPC non monétaires, entreprises d'investissement, sociétés holding, etc.), des sociétés d'assurance et fonds de pension, des sociétés non-financières, des ménages ainsi que des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau 1 *Agents économiques (classification selon le Système européen des comptes SEC95)*

| Tableau des principales catégories d'agents économiques | | | | |
|--|---|---|---|--|
| Secteur créateur de monnaie | Secteur neutre | Secteur détenteur de monnaie | | |
| Institutions financières monétaires (IFM) | | Autres intermédiaires financiers | Secteur non-financier | |
| | | Secteur privé | | Administrations publiques hors administrations centrales |
| <ul style="list-style-type: none">• BCE et BCN• Établissements de crédit• OPC monétaires | <ul style="list-style-type: none">• Administrations publiques centrales | <ul style="list-style-type: none">• OPC non-monétaires• Entreprises d'investissement• Sociétés holding• etc. | <ul style="list-style-type: none">• Sociétés non-financières• Sociétés d'assurance et fonds de pension• Institutions sans but lucratif au service des ménages | <ul style="list-style-type: none">• Administrations d'États fédérés• Administrations publiques locales• Administrations de la sécurité sociale |